

DÉBAT PUBLIC sur le projet de gazoduc ERIDAN



La Commission Nationale du Débat Public est chargée de veiller au respect :

- de la **participation du public** au processus d'élaboration des projets d'aménagement ou d'équipement d'intérêt national,
- des **bonnes conditions d'information du public**, d'émettre tous avis et recommandations de nature à favoriser et développer **la concertation avec le public.**



Le DÉBAT PUBLIC :

3 principes fondamentaux pour tous

- **L'EQUIVALENCE** : toute personne a la possibilité de s'exprimer, de poser une question ou d'émettre un avis ou une proposition.
- **LA TRANSPARENCE** : clarté et accessibilité de l'information, sans privilégier quiconque.
- **L'ARGUMENTATION** : le débat se construit sur la base d'opinions argumentées.

2 contraintes pour la CPDP

- **LA NEUTRALITE** : la CPDP n'a pas d'avis à donner sur le projet lui-même.
- **L'INDEPENDANCE** : la CPDP est indépendante du maître d'ouvrage et des pouvoirs publics.



Le DÉBAT PUBLIC sur le projet ERIDAN :

Projet d'une **canalisation de transport de gaz naturel** de près de 220 km entre les communes de Saint-Martin-de-Crau (Bouches-du-Rhône) et Saint-Avit (Drôme), étudié par GRTgaz (filiale de GDF SUEZ).

Le maître d'ouvrage, GRTgaz, est ici présent afin de développer le projet ERIDAN.



Le DÉBAT PUBLIC sur le projet ERIDAN :

La Commission particulière du débat public (CPDP), **indépendante** de GRTgaz et des pouvoirs publics :

- organise et anime le débat,
- diffuse une **information complète, transparente et objective** à destination de la population,
- permet à la **population de s'exprimer** dans le cadre des réunions publiques ou par le biais de contributions écrites,
- veille à ce que le maître d'ouvrage réponde aux **questions posées par le public.**



Les suites du DÉBAT PUBLIC:

- La CPDP produit, à la fin du débat public, un compte rendu exhaustif du débat et des **opinions exprimées**.
- GRTgaz décide, dans un délai de trois mois après la publication du bilan du débat public, **par un acte qui est publié, du principe et des conditions de la poursuite du projet**.



Merci à tous de participer à cette réunion,

nous sommes toujours à votre disposition pour
recueillir vos interrogations et contributions au:

48 rue Joseph Vernet

84000 AVIGNON

04 84 25 00 70

contact@debatpublic-eridan-gaz.org

Pour veiller à ne manquer aucun argument, cette réunion sera filmée, avec votre accord.

Les comptes-rendus et verbatim* de la réunion seront mis en ligne, sous trois jours, sur le site:

www.debatpublic-eridan-gaz.org



* *Transcription mot à mot d'une déclaration orale.*